

AVIS DE PUBLICITE

SUITE MANIFESTATION SPONTANEE D'INTERÊT

A L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC HYDROELECTRIQUE CONCEDE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

UNITE DE PRODUCTION MEDITERRANEE

**CONCESSIONS HYDROELECTRIQUES DE BRILLANNE-LARGUE, STE TULLE 1, STE TULLE 2 et
SALON-ST CHAMAS**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise, ayant fait une proposition d'occupation de plusieurs emplacements du domaine public hydroélectrique concédé, pour l'exercice d'une activité économique.

Tout porteur d'un projet concurrent peut se manifester jusqu'à la date limite de manifestation des intérêts concurrents selon les conditions et modalités de dépôt de candidature prévues.

Dans l'hypothèse où d'autres porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application du code général de la propriété des personnes publiques.

Publié le	18/12/2023																								
Supports de publication	Site internet « Une Rivière, Un Territoire » Durance Méditerranée https://www.mediterranee.developpement-edf.com/																								
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois à compter de sa publication																								
Date limite de réception des manifestations d'intérêt concurrentes	18/01/2023																								
Objet de l'occupation	Occupation temporaire du domaine public hydroélectrique																								
Localisation des dépendances concernées	Parcelles constitutives des canaux, berges et délaissés associés des tronçons suivants : <table border="1"><thead><tr><th>N° lot</th><th>Depts</th><th>Dénominations</th><th>Communes</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>04</td><td>Canal du Largue</td><td>Villeneuve</td></tr><tr><td>1</td><td>04</td><td>Canal de fuite du Largue</td><td>Volx, Manosque</td></tr><tr><td>1</td><td>04</td><td>Canal de Sainte-Tulle II</td><td>Manosque, Sainte-Tulle</td></tr><tr><td>2</td><td>13</td><td>Canal de Salon-de-Provence</td><td>Alleins, Lamanon, Salon-de-Provence, Pélissanne, Lançon-de-Provence</td></tr><tr><td>3</td><td>13</td><td>Canal de Saint-Chamas</td><td>Cornillon-Confoux, Saint-Chamas</td></tr></tbody></table>	N° lot	Depts	Dénominations	Communes	1	04	Canal du Largue	Villeneuve	1	04	Canal de fuite du Largue	Volx, Manosque	1	04	Canal de Sainte-Tulle II	Manosque, Sainte-Tulle	2	13	Canal de Salon-de-Provence	Alleins, Lamanon, Salon-de-Provence, Pélissanne, Lançon-de-Provence	3	13	Canal de Saint-Chamas	Cornillon-Confoux, Saint-Chamas
N° lot	Depts	Dénominations	Communes																						
1	04	Canal du Largue	Villeneuve																						
1	04	Canal de fuite du Largue	Volx, Manosque																						
1	04	Canal de Sainte-Tulle II	Manosque, Sainte-Tulle																						
2	13	Canal de Salon-de-Provence	Alleins, Lamanon, Salon-de-Provence, Pélissanne, Lançon-de-Provence																						
3	13	Canal de Saint-Chamas	Cornillon-Confoux, Saint-Chamas																						

	<p>Le document joint à cette publicité cartographie ces tronçons.</p> <p>Il est précisé que tout candidat devra présenter une candidature pour l'ensemble de ces lots.</p>
Activité	Valorisation énergétique du foncier compatible avec l'exploitation des ouvrages hydroélectriques.
Particularités/Caractéristiques essentielles /restrictions de l'emplacement	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet devra être compatible avec la sûreté et les contraintes d'exploitation inhérentes aux ouvrages hydroélectriques. Le bénéficiaire aura à démontrer au concessionnaire et à l'Administration chargée du contrôle que le projet n'impacte pas la sûreté du canal avant toute obtention de titres d'occupation temporaire. • Priorité absolue aux besoins et activités du concessionnaire • Respect de la réglementation en vigueur • Le projet devra être phasé avec d'abord une réalisation d'aménagement sur le lot 1. Cette phase devra permettre de vérifier la pleine capacité de l'aménagement à répondre aux enjeux de sûreté, d'exploitation et de maintenance hydroélectrique et la réalisation de cette phase constituera un prérequis aux aménagements éventuels sur les lots 2 et 3.
Conditions financières à la charge du demandeur (redevance)	<p>La convention d'occupation temporaire donnera lieu à redevance financière construite selon le modèle suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une part fixe, pour l'occupation du domaine public hydroélectrique, y compris en cas d'activité économique déficitaire ; - Une part variable, correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires de l'occupant du domaine public hydroélectrique.
Type d'autorisation délivrée	Conventions d'Occupation Temporaire précaires et révocables de dépendance du domaine public hydroélectrique concédé non constitutive de droits réels.
Exigences / Pièces à fournir pour manifester son intérêt	<p>Le dossier de manifestation d'intérêt devra contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet du candidat ; - les pièces permettant au candidat de démontrer : <ul style="list-style-type: none"> ○ Sa capacité et expérience à développer des projets de valorisation énergétique (puissance installée, nombre de projets réalisés...), ○ Sa solidité financière (bilan 3 dernières années), ○ Sa capacité à prendre en compte les enjeux de sûreté hydroélectrique (références à fournir) ○ La mise en œuvre d'une politique RSE en phase avec la politique RSE d'EDF

Dépôt des candidatures – modalités d’envoi	<p>Le dossier de candidature doit être transmis par lettre recommandée avec accusé de réception à :</p> <p>EDF Hydro Méditerranée, Direction Concessions, 1165 Avenue JRG Gautier de la Lauzière 13290 AIX EN PROVENCE, à l’attention de M. Vincent LAMBERT.</p> <p>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL- NE PAS OUVRIR</p> <p>Le dossier de candidature doit être rédigé en français.</p>
Service à contacter pour renseignement	<p>EDF Hydro Méditerranée, Direction Concessions M. Vincent LAMBERT vincent.lambert@edf.fr</p>